

NOUVELLES INDUSTRIES

La vie du réseau de l'industrie 44

N° 103 – décembre 2017

Suivez notre actualité
sur  @UIMM44

UIMM

Loire-Atlantique

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR



JOB DATING INDUSTRIE : 136 POSTES À POURVOIR !

Vendredi 8 décembre, l'UIMM Loire-Atlantique a organisé, en partenariat avec la Maison de l'emploi de la métropole nantaise et Pôle Emploi, un Job Dating spécial "Industrie" au Centre des Expositions de Nantes Métropole.

250 demandeurs d'emploi sont venus à la rencontre de 19 entreprises (dont 7 représentées par l'UIMM Loire-Atlantique) qui recrutent sur le territoire. Ces entreprises sont à la recherche de 136 profils dans plus de 30 métiers industriels différents !

Le Job Dating est une solution positive pour que les entreprises trouvent les compétences dont elles ont besoin et notamment sur les métiers en tension.

Retrouver plus d'informations en cliquant [ici](#).

CLUB RH PME ETI

Ce club, piloté par l'UIMM Loire-Atlantique, est basé sur l'échange de bonnes pratiques entre pairs et l'intervention d'experts dans des domaines spécifiques.

Le club se réunit 4 fois dans l'année sur des thématiques choisies par ses membres. Depuis 2017, il est accueilli une fois sur deux dans les locaux de nos adhérents afin de profiter d'une visite des sites de production.

Il est ouvert à tous et chacun peut s'y investir en fonction de son temps, de son envie et du thème de la réunion. Pour entrer dans ce club, n'hésitez pas à [nous contacter](#).



Club RH PME ETI du 29 novembre 2017
chez SAH LEDUC

PLAN DE MOBILITÉ : VOS NOUVELLES OBLIGATIONS

A compter du 1^{er} janvier 2018, un plan de mobilité doit être élaboré par les entreprises de plus de 100 salariés situées dans les agglomérations de Nantes, Saint-Nazaire, Clisson et Pomic.

Une douzaine d'entreprises adhérentes s'est réunie le 28 novembre dernier pour comprendre les enjeux, les obligations en la matière et rencontrer les acteurs locaux (agglomérations, entreprises de transports, etc.).

Le témoignage d'Airbus Nantes a donné un premier retour d'expérience sur cette démarche.

Cette réunion a également permis aux entreprises présentes de se connaître et d'échanger avec leurs homologues, pouvant devenir des partenaires, pour mettre en œuvre leur plan de mobilité.



Réunion « Plan de mobilité »
du 28 novembre 2017

J-100 AVANT L'ÉDITION 2018 DE LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE

Comme chaque année, diverses actions seront mises en place dans tout l'hexagone pour valoriser et faire connaître les entreprises industrielles et leurs métiers.

L'UIMM Loire-Atlantique prépare déjà la 8^{ème} édition qui se déroulera du 19 mars au 6 avril 2018 dans notre département. Au programme : visites d'entreprises, forums emploi, actions à destination des femmes dans l'industrie.

Pour cela, nous avons besoin de nos entreprises adhérentes !

- Visites des entreprises destinées aux professionnels de l'enseignement et de l'orientation, aux intermédiaires de l'emploi, aux demandeurs d'emploi, aux collégiens et leurs parents (fichier d'inscription adressé par mail, semaine 50, à nous renvoyer)
- 2 forums emploi à Saint-Nazaire et à Nantes : pour vous inscrire [contactez-nous](#)
- Opération « Industri'elles » : 22 mars à l'IUT de Nantes – Carquefou.



L'industrie connectée : thème de l'édition 2018 de
la Semaine de l'industrie nationale du 26 au 30 mars 2018

LE PARTENARIAT ALTERNANCE : UN DISPOSITIF MATURE

Depuis 2013, l'UIMM Loire-Atlantique a signé 9 partenariats avec : Polytech, Ecole Centrale, IMTA, Icam (à Nantes), ESAIP, ENSAM (à Angers), ESTACA, ESIEA (à Laval) et l'IUT de Saint-Nazaire. Ces écoles proposent aux élèves de terminer leur cursus via un dispositif d'alternance : le contrat de professionnalisation.

Ce dispositif permet aux entreprises de recruter des jeunes de haut niveau issus des écoles et instituts régionaux. Cela permet aux élèves d'envisager leur carrière professionnelle sur notre territoire.

Quelques chiffres sur la promotion 2017/2018 :

- 196 offres proposées par une centaine d'entreprises
- 97 contrats de professionnalisation signés
- Une progression de 60% des contrats signés par rapport à la précédente promotion
- 50% des contrats de professionnalisation se sont poursuivis par une collaboration avec l'entreprise d'accueil

La rentrée 2018/2019 est déjà en préparation. Vous pouvez [nous contacter](#) dès à présent pour connaître les modalités d'accueil d'un alternant dans votre entreprise.

LES CQPM ONT 30 ANS !

Les CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) ont fêté leurs 30 ans le 30 novembre dernier !

Ils permettent de développer les compétences pour s'adapter aux évolutions des métiers de la métallurgie et ainsi mieux répondre aux besoins des entreprises dans un marché du travail en constante évolution. Ces certifications, acquises à l'issue d'un parcours de formation ou d'une validation des acquis de l'expérience, sont destinées à valider les compétences professionnelles nécessaires à l'exercice d'une activité.

En 2017, 880 CQPM ont été délivrés en Loire-Atlantique. Pour plus d'informations, vous pouvez [contacter le service Certifications](#) de l'UIMM Loire-Atlantique.

COLLECTE FORMATION CONTINUE ET TAXE D'APPRENTISSAGE : OBJECTIF DÉMATÉRIALISATION

La collecte des fonds de la Formation Professionnelle et de la Taxe d'Apprentissage sera dématérialisée en février 2018. Les entreprises ne recevront plus de bordereau papier OPCAİM de la part de l'ADEFİM. Nous les encourageons à se connecter dès à présent pour ouvrir un compte sur l'espace OPCAİM SOLUTIONS, si ce n'est déjà fait : <https://portail.opcaim.com/>

Cet espace, créé pour répondre aux besoins des entreprises, leur permet de :

- saisir les bordereaux de collecte en ligne, le calcul des cotisations se faisant automatiquement
- procéder au paiement, notamment par virement

Cette saisie en ligne est un gain de temps pour tous !

MISE À JOUR DES MODÈLES DE RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET AFFICHAGES OBLIGATOIRES

Les modèles de règlement intérieur et d'affichages obligatoires ont été mis à jour par les Pôles HSE et Juridique pour intégrer les dernières évolutions réglementaires et jurisprudentielles.

Les entreprises peuvent désormais faire la distinction entre « affichages obligatoires » et « information par tout moyen ».

De plus, les modalités de mise en œuvre du dépistage de drogue sont maintenant précisées dans le règlement intérieur.

Vous pouvez télécharger ces documents [en cliquant ici](#).



Toute l'équipe de l'UIMM Loire-Atlantique vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année !

NOUVELLE OBLIGATION ANNUELLE D'INFORMATION À LA CHARGE DE L'EMPLOYEUR

L'ordonnance « Macron » relative au renforcement de la négociation collective impose désormais aux entreprises, quel que soit leur effectif, d'informer les salariés, par tout moyen, de la disponibilité des adresses des organisations syndicales représentatives dans la branche sur le site du Ministère du travail. Cette nouvelle obligation est entrée en vigueur le 24 septembre 2017 mais, à ce jour, le site internet du Ministère ne recense pas encore les adresses des organisations syndicales visées.

PUBLICITÉ DES ACCORDS COLLECTIFS – ENVOI VERSION ANONYME

Pour rappel, la loi Travail a créé une base de données nationale regroupant tous les accords collectifs, notamment les accords d'entreprise, dont le contenu est publié [en ligne](#). Jusqu'au 1^{er} octobre 2018, ces accords sont publiés automatiquement de façon anonyme. En conséquence, certaines DIRECCTE demandant d'ores et déjà aux entreprises de déposer leur accord à la fois dans une version intégrale et dans une version anonyme, en supprimant les noms et prénoms des négociateurs et signataires.

SIMULATEUR DES INDEMNITÉS VERSÉES EN CAS DE LICENCIEMENT SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE

Un simulateur des indemnités versées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse est disponible sur le site du service public. Ce simulateur indique les montants minimum et maximum des indemnités pour dommages et intérêts susceptibles d'être fixées par le Conseil des Prud'hommes. Ces planchers et plafonds s'imposent aux juges si le licenciement a été notifié au salarié après le 23 septembre 2017. Le juge n'est toutefois pas lié par ces montants dans certains cas de nullité du licenciement. Retrouvez plus d'informations [en cliquant ici](#).

TPE-PME : UN TEST POUR AUDITER VOTRE PRÉSENCE SUR INTERNET

Près d'un million de TPE et PME françaises ne sont pas présentes sur internet, selon les chiffres de l'Association Française pour le Nomage Internet en Coopération (AFNIC), qui gère notamment l'enregistrement des noms de domaine en .fr. Elle vient de lancer un test pour permettre aux petites entreprises de faire un diagnostic gratuit de leur présence en ligne. Pour obtenir votre bilan personnalisé, [cliquez ici](#).

AGENDA

12 déc.	Lancement du Concours 3 ^{ème} &Industrie Saint-Herblain
12 déc.	Forum des métiers « Pourquoi pas l'industrie ? » Collège Saint Joseph Ligné
12 et 13 déc.	Formation « Prendre en main l'outil de gestion des compétences de la branche : FOEDERIS » Saint-Herblain
13 déc.	Comité Directeur La Baule
14 déc.	Formation « Accompagner les tuteurs des ingénieurs en alternance » Saint-Herblain
16 janv.	Formation « Cycle Machines » Saint-Herblain
19 janv.	Réunion HSE « Audits croisés » Saint-Herblain
25 janv.	Formation « FDS et REACH » Saint-Herblain
26 janv.	Matinée Technique HSE « Tarification AT / MP » Saint-Herblain

CONTACT UIMM LOIRE-ATLANTIQUE

10 chemin du Vigneau - 44800 Saint-Herblain
Tél. : 02 51 72 92 60 - E-mail : ui44@ui44.fr - Site web : www.ui44.fr